

AVIS DE PLACEMENT DE DROITS MODIFIÉ ET MIS À JOUR



TITANIUM CORPORATION INC.

Avis aux porteurs modifié et mis à jour – le 15 novembre 2016

À l'heure actuelle, nous disposons de fonds de roulement et avons des facilités de prêts disponibles pour les cinq prochains mois. Pour combler nos besoins pour 12 mois, nous avons besoin de 2,6 millions de dollars (compte tenu du remboursement intégral de l'encours de la dette), ou 41 % des titres offerts doivent être pris en livraison.

Qui peut participer au placement de droits?

Titanium Corporation Inc. (« **Titanium** » ou la « **Société** ») émet en faveur des porteurs (les « **actionnaires** ») de ses actions ordinaires en circulation (les « **actions ordinaires** ») inscrits à la fermeture des bureaux (heure de Toronto) le 18 novembre 2016 (la « **date de clôture des registres** ») un total de 65 345 312 droits négociables (chacun, un « **droit** ») permettant de souscrire un total de 13 069 062 actions ordinaires (les « **actions sous jacentes** ») selon les modalités énoncées dans les présentes (le « **placement** »).

Qui est habilité à recevoir des droits?

Le placement n'est offert qu'aux actionnaires (les « **porteurs admissibles** ») qui résident dans les provinces et les territoires du Canada (les « **territoires admissibles** », et tous les autres territoires sont des « **territoires non admissibles** »). On présumera que vous résidez à l'adresse inscrite dans les registres de la Société, à moins qu'une preuve du contraire, que Titanium jugera satisfaisante, lui soit remise. Le présent avis ne doit pas être interprété comme un placement des droits, ou des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des droits, dans un territoire situé à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui résident dans d'autres territoires qu'un territoire admissible (les « **actionnaires non admissibles** »). Les actionnaires non admissibles ne recevront aucun droit. Les droits ne pourront être exercés par un actionnaire non admissible, ou pour son compte, mais ils pourraient être vendus pour son compte. Ces droits pourront plutôt être vendus leur nom, dans le cadre d'un placement pour compte, au prix ou aux prix établis au gré de l'agent pour les droits de la Société et en fonction des pouvoirs qui lui sont accordés à compter du 10^e jour précédant la date d'expiration. Si la Société reconnaît, à son entière appréciation, à compter du dixième jour précédant la date d'expiration, que le placement des droits et des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice de ces droits (selon le cas) auprès d'une personne qui réside dans un territoire non admissible, ou que la souscription de tels titres par une telle personne, est légale et conforme à l'ensemble des lois applicables dans le territoire non admissible en cause, notamment celles sur les valeurs mobilières, la Société évaluera la possibilité de permettre à une telle personne de souscrire des actions ordinaires dans le cadre du placement. On demande aux actionnaires non admissibles de communiquer avec la Société pour obtenir de plus amples renseignements, ou de consulter la notice de placement de droits modifiée et mise à jour de la Société.

Combien de droits sont placés?

Un total de 65 345 312 droits visant l'acquisition de 13 069 062 actions sous jacentes sont émis.

Combien de droits recevrez-vous?

Un actionnaire à la date de clôture des registres recevra un (1) droit pour chaque action ordinaire qu'il possède.

Que recevrez-vous pour chaque tranche de cinq (5) droits?

Chaque tranche de cinq (5) droits confèrera à son porteur le droit d'acquérir une (1) action sous-jacente (le « **privilège de souscription de base** ») à l'exercice du droit. Le prix de souscription d'une action sous-jacente est de 0,50 \$ (le « **prix de souscription** »).

De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

Si vous êtes un porteur admissible, un certificat de droit (le « **certificat de droit** ») attestant les droits a été livré avec le présent avis.

À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

La période pour exercer les droits prend fin à 16 h 30 (heure de Toronto) le 15 décembre 2016. Veuillez consulter le certificat de droit pour obtenir des instructions sur la façon d'exercer les droits.

En ce qui a trait aux actions ordinaires détenues par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent de la CDS** ») au système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »), le souscripteur peut souscrire des actions sous jacentes en donnant à l'adhérent de la CDS qui détient ses droits l'instruction d'exercer la totalité ou un nombre donné de droits et en faisant parvenir le prix de souscription de chaque action sous jacente ainsi souscrite à l'adhérent de la CDS en question, conformément aux modalités du placement. S'il exerce le privilège de souscription de base à l'égard de l'ensemble des droits qui sont émis en sa faveur, l'actionnaire pourra souscrire d'autres actions sous jacentes (des « **actions supplémentaires** »), s'il y a lieu, au prix de souscription. Le souscripteur qui souhaite souscrire des actions supplémentaires doit, s'il y a lieu, faire parvenir sa demande à l'adhérent de la CDS qui détient ses droits avant l'heure d'expiration, accompagnée du paiement pour le nombre d'actions supplémentaires demandées. Les fonds excédentaires éventuels seront retournés par la poste ou crédités au compte que le souscripteur a ouvert auprès de l'adhérent de la CDS, sans intérêt ni déduction. Les souscriptions d'actions sous jacentes faites par l'entremise d'un adhérent de la CDS seront irrévocables et les souscripteurs ne pourront pas retirer leur demande de souscription d'actions sous jacentes une fois qu'ils l'auront présentée. Les adhérents de la CDS pourraient stipuler une date de tombée antérieure à l'heure d'expiration pour la réception des instructions et du paiement.

Seuls les actionnaires inscrits obtiendront des certificats de droits. Pour ce qui est de tous les actionnaires véritables non inscrits de la Société qui détiennent leurs actions ordinaires par l'entremise d'un adhérent de la CDS au moyen du système d'inscription en compte administré par la CDS, un certificat global attestant le nombre total de droits auxquels ces actionnaires ont droit à la date de clôture des registres sera délivré sous forme nominative à la CDS et déposé auprès de celle-ci. La Société prévoit que chaque actionnaire véritable recevra de la part de l'adhérent de la CDS une confirmation du nombre de droits qui lui ont été émis, conformément aux méthodes de cet adhérent. La CDS est responsable d'établir et de tenir des inscriptions en compte pour les adhérents de la CDS qui détiennent des droits.

Les actionnaires qui détiennent leurs actions ordinaires par l'entremise d'un adhérent de la CDS et qui souhaitent exercer, acheter ou transférer des droits ne peuvent le faire que par l'intermédiaire de cet adhérent et devraient communiquer avec celui-ci pour lui donner les instructions requises. La Société prévoit que chaque acquéreur de droits ou d'actions sous jacentes recevra une confirmation d'émission ou d'achat, selon le cas, de la part de l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel les droits sont émis ou que les droits ou les actions sous jacentes sont achetés, conformément aux méthodes de l'adhérent en question.

Quelles sont les étapes à suivre par la suite?

Ce document contient des renseignements essentiels sur Titanium Corporation Inc. Vous trouverez plus de détails dans la notice de placement de droits modifiée et mise à jour de l'émetteur. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de Titanium sur le site Web de SEDAR, visitez le www.sedar.com, ou le site Web de la Société, au www.titaniumcorporation.com, ou communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec M. Scott Nelson, président et chef de la direction, par téléphone au 403-561-0439 ou par courriel au snelson@titaniumcorporation.com, ou avec M^{me} Jennifer Kaufield, vice-présidente, Finances et chef des finances, par téléphone au 403-874-9498 ou par courriel au jkaufield@titaniumcorporation.com. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits modifiée et mise à jour ainsi que le dossier d'information continue.

Titanium Corporation Inc.

Par : « *Scott Nelson* »
Président et chef de la direction

Le 15 novembre 2016